

Séance ordinaire du conseil municipal du 5 juin 2023

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE LAVALTRIE

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le lundi 5 juin 2023 à 19 h 00, au lieu ordinaire des séances du conseil au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Christian Goulet, mesdames les conseillères, Anne Charlot-Mayrand, Francine Ranger, Lisette Falker et Marie-Pier Villeneuve et messieurs les conseillers, Denis Moreau, Pascal Tremblay, Jocelyn Guévremont et Robert Pellerin.

Sont également présents : monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général ainsi que madame Marie-Josée Charron, greffière.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire, Christian Goulet, constate le quorum et déclare ouverte la présente séance ordinaire.

2023-06-01

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-06-02

Adoption des procès-verbaux des séances du 1er, 15 et 29 mai 2023

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que soient approuvés les procès-verbaux des séances tenues les 1^{er}, 15 et 29 mai 2023. Les membres du conseil ayant reçu copie de ces documents avant la présente séance et ayant constaté leur fidèle transcription dispensent la greffière de leur lecture et les approuvent avec la modification suivante pour la séance du 1^{er} mai 2023 :

La résolution utilisée pour le programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Veloce III) est modifiée afin de se conformer à la démarche de demande d'aide financière et non à celle de la reddition de comptes.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 24 mai 2023

La greffière dépose le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 24 mai 2023.

2023-06-03

Demande de dérogation mineure - 1581, rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par *Gestion immobilière Marien inc.*;

ATTENDU que la demande a pour but de permettre, sur le lot 2 638 555 (1581, rue Notre-Dame), l'implantation d'une nouvelle construction à 2 mètres de la ligne latérale gauche, alors que la marge de recul latérale minimale est de 3,65 mètres, ce qui déroge à l'article 2.2 du *Règlement de zonage RRU2-2012*;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au lot 2 638 555 (1581, rue Notre-Dame), présentée par *Gestion immobilière Marien inc.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-06-04

Demande de permis PIIA et de dérogation mineure - lots 2 637 715 et 2 637 716

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par monsieur Guillaume Doucet;

ATTENDU que le projet vise à construire un immeuble à bureaux sur les lots 2 637 715 et 2 637 716 situés face au Technocentre, tel qu'illustré aux plans déposés;

ATTENDU que le conseil a été saisi d'une demande de dérogation mineure, à l'égard de ce même projet, au niveau de la largeur du bâtiment qui est de 29,1 mètres au lieu de 25 mètres, ce qui déroge à l'article 2.2 du *Règlement de zonage numéro RRU2-2012*;

ATTENDU que les plans de construction et d'implantation respectent les objectifs et critères du règlement sur les PIIA;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, une personne intéressée se fait entendre par le conseil relativement à cette demande;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Permis PIIA

Que le conseil municipal approuve les plans du projet produits par *Entourage architecture*, datés du 18 mai 2023, portant le numéro de dossier A2309, relatifs aux lots 2 637 715 et 2 637 716, conditionnellement à ce qu'un plan produit par un architecte paysagiste soit déposé et approuvé en PIIA préalablement à l'occupation du bâtiment.

Dérogação mineure

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogação mineure relative aux lots 2 637 715 et 2 637 716, présentée par monsieur Doucet.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-06-05

Demande de dérogação mineure - 71, rue Marie-Louise Lévesque

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogação mineure présentée par monsieur Gabriel Pagé-Lepage;

ATTENDU que la demande a pour but de construire au 71, rue Marie-Louise Lévesque, deux garages annexés au bâtiment principal au lieu d'un seul, ce qui déroge à l'article 4.3.2.3 du *Règlement de zonage RRU2-2012*;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogação mineure relative au 71, rue Marie-Louise Lévesque, présentée par monsieur Pagé-Lepage.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-06-06

Demande de permis PIIA enseigne - 997, rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *Fleurs et douceurs*;

ATTENDU que le projet a pour but d'installer une enseigne murale en façade de la boutique située au 997, rue Notre-Dame;

ATTENDU que le projet répond aux objectifs et critères du règlement de PIIA pour les enseignes;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal approuve les plans du projet d'enseigne au 997, rue Notre-Dame, tels que présentés.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-06-07

Adoption du règlement 321-1-2023

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 321-1-2023 intitulé : *Règlement modifiant le règlement concernant la démolition d'immeubles*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-06-08

Avis de motion - règlement RRU2-61-2023

Je, Lisette Falker, conseillère de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant le *Règlement de zonage numéro RRU2-2012* et plus spécifiquement de permettre les établissements scolaires dans la zone P-179.

2023-06-09

Adoption du projet de règlement RRU2-61-2023

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal adopte le projet de règlement numéro RRU2-61-2023 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement de zonage n° RRU2-2012 aux fins de permettre les établissements scolaires dans la zone P-179*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-06-10

Avis de motion - règlement 327-2023

Je, Lisette Falker, conseillère de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant le *Règlement sur le plan d'urbanisme numéro RRU1-2012* et le *Règlement relatif aux usages conditionnels numéro 110-2008* et plus spécifiquement d'autoriser les centrales de biomasse ou de cogénération dans les zones de densification.

2023-06-11

Adoption du 1er projet de règlement 327-2023

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal adopte le premier projet de règlement numéro 327-2023 intitulé : *Règlement modifiant le règlement sur le Plan d'urbanisme numéro RRU1 2012 et le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 110 2008 aux fins d'autoriser les centrales de biomasse ou de cogénération dans les zones de densification R-62, R-75, C-77, C-94, R-95, R-102, R-104, C-109, C-111, C-115, C-116, C-123, R-135, R-137, R-140, C-156, C-169, R-170, C-191 et R-192*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-06-12

Demande d'autorisation CPTAQ - échange de terrains - Ferme J.-N. Lacombe

ATTENDU que le conseil municipal a procédé à l'étude du dossier portant sur une demande d'aliénation et d'utilisation à des fins résidentielles d'une partie du lot 3 065 497 d'une superficie de 130,2 m² appartenant à *Ferme J.-N. Lacombe inc.*, en vue de l'échanger pour une parcelle de même superficie du lot 3 065 503, propriété de Jean-Noël Lacombe, bénéficiant d'un droit acquis à des fins résidentielles;

ATTENDU que l'aliénation et l'utilisation à des fins résidentielles visent à régulariser un léger empiétement de l'installation septique de la résidence située sur le lot 3 065 503 (51, rang Saint-Jean Nord-Est);

ATTENDU que la demande d'aliénation et d'utilisation à des fins résidentielles à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec n'engendrera pas d'incidence négative sur les activités agricoles dans le secteur;

ATTENDU que la demande est conforme aux règlements d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal appuie la demande d'aliénation du lot 3 065 497 du cadastre du Québec et d'utilisation à des fins résidentielles, d'une superficie de 130,2 m², présentée par *Ferme J.-N Lacombe inc.* à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-06-13

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 288-6-2023

Je, Pascal Tremblay, conseiller de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement relatif au stationnement et à la circulation sur la terrasse Gravel.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

2023-06-14

Adhésion à l'Association régionale de loisirs pour les personnes handicapées de Lanaudière

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie reçoit du soutien de l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière dans le cadre de son programme de camp de jour;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a accès à du prêt d'équipements spécialisés grâce à l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie souhaite assurer un accompagnement pour les personnes ayant des besoins particuliers, au sein de sa population, par le soutien de l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal accepte le renouvellement d'adhésion à l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière et autorise madame Nathalie Des Alliers, directrice du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté, ou madame Josée Perreault, chef de division - loisirs et soutien à la communauté, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, les documents relatifs à cette adhésion.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-06-15

Autorisation de signature - Entente Association régionale de loisirs pour les personnes handicapées de Lanaudière

ATTENDU que l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière (ARLPHL) est l'organisme mandaté par le ministère de l'Éducation pour le développement du loisir, du sport, du plein air et de l'activité physique pour les personnes handicapées de Lanaudière;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie est membre de l'ARLPHL;

ATTENDU que l'ARLPHL a fait l'acquisition de divers équipements adaptés dans le cadre d'un projet de développement d'une centrale de prêts;

ATTENDU que la Ville et l'ARLPHL souhaitent favoriser l'accessibilité aux installations municipales en offrant un équipement adapté et ainsi en faire bénéficier le plus grand nombre de personnes, quelles que soient leurs limitations fonctionnelles;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal autorise madame Nathalie Des Alliers, directrice du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté, ou madame Josée Perreault, chef de division - loisirs et soutien à la communauté, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, les diverses ententes de partenariat pour le prêt d'équipement avec l'Association régionale de loisirs des personnes handicapées de Lanaudière.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-06-16

Autorisation de signature - Entente - navettes fluviales

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal autorise madame Nathalie Des Alliers, directrice du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté ou madame Josée Perreault, chef de division - loisir et soutien à la communauté à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, l'entente de services à intervenir avec les *Navettes Fluviales Marc Saulnier*, ainsi que la Ville de Contrecoeur relativement à l'offre de service de navettes fluviales entre Lavaltrie et Contrecoeur pour la saison estivale 2023.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-06-17

Engagement financier - Stratégie régionale de financement en plein air - phase 2

ATTENDU que le conseil municipal a, par le biais de la résolution 2022-12-19 adoptée le 5 décembre dernier, mandaté *Loisir et Sport*

Lanaudière pour déposer une demande d'aide financière au *Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique (PARIT) - phase 2* ainsi que pour coordonner la stratégie régionale de financement du plein air en lien avec les orientations de la planification stratégique et la volonté du conseil municipal d'aménager des infrastructures en bordure du fleuve;

ATTENDU la confirmation d'une aide financière accordée dans le cadre du *Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique (PARIT) - phase 2*;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que, sous réserve de l'obtention de l'aide financière dans le cadre du *Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique (PARIT) - phase 2*, la Ville de Lavaltrie s'engage à investir une somme de 375 000 \$, soit 50 % des coûts, pour le projet d'aménagement d'une partie du parc nature sur la Presqu'île;

Que le conseil municipal s'engage à débiter le projet, à la suite de la confirmation de l'octroi de la subvention et à compléter sa réalisation d'ici le 30 septembre 2025;

Que le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à ce dossier.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-06-18

Autorisation de signature - ententes avec les artistes - Symposium

Il est proposé par madame Francine Ranger
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise madame Nathalie Des Alliers, directrice du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté, ou madame Amélie Boutin, chef de division - culture et patrimoine, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, l'entente de partenariat à intervenir avec les différents artistes qui prendront part à l'exposition extérieure dans le cadre du Symposium 2023.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-06-19

Autorisation de participation - Sommet municipal - Lanaudière engagée pour l'environnement

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise monsieur le maire, Christian Goulet, et madame la conseillère, Anne Charlot-Mayrand, à participer au *Sommet municipal 2023 - Lanaudière engagée pour*

l'environnement, les 14 et 15 juin 2023, au Château Joliette, au coût de 50 \$ par personne;

Que les frais d'inscription soient assumés par la Ville et que les frais de déplacement et de repas soient remboursés, le cas échéant, sur présentation de pièces justificatives.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-06-20

Omnium de golf du Regroupement des gens d'affaires de Lavaltrie

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par madame Marie-Pier Villeneuve

Que le conseil municipal souscrive une somme de 1 570 \$, taxes en sus, au *Regroupement des gens d'affaires de Lavaltrie*, dans le cadre de leur 11^e édition de l'omnium de golf, lequel a pour but de soutenir le développement économique et les gens d'affaires de la Ville de Lavaltrie ;

Que cette dépense soit assumée par le poste budgétaire 02 110 00 970 - *Subventions et dons des élus*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-06-21

Contribution municipale au guide d'achat local du Regroupement des gens d'affaires de Lavaltrie

ATTENDU que, dans le cadre de son exercice de planification stratégique, la Ville de Lavaltrie a choisi de mettre en place des mesures incitatives pour favoriser la vitalité économique sur son territoire;

ATTENDU l'incidence des travaux routiers sur les activités des commerces à Lavaltrie;

ATTENDU que, dans le cadre d'une rencontre avec les commerçants de Lavaltrie, ceux-ci ont souligné l'efficacité de la campagne annuelle du guide d'achat local déployée par le Regroupement des gens d'affaires de Lavaltrie (RGAL) et les résultats positifs de cet outil sur leurs chiffres d'affaires;

ATTENDU que les commerçants ont suggéré de mettre en place une campagne printemps-été 2023 visant la réalisation et la promotion d'un guide d'achat local par le RGAL;

ATTENDU la volonté de la Ville de Lavaltrie de contribuer à cette initiative;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par madame Marie-Pier Villeneuve

Que la Ville de Lavaltrie octroie une aide financière de 10 000 \$, au Regroupement des gens d'affaires de Lavaltrie pour la réalisation du guide d'achat local printemps-été 2023;

Que la Ville de Lavaltrie assume également les frais de publipostage relatifs au guide d'achat local printemps-été 2023;

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 621 50 970 - *Projets et activités développement économique*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-06-22

Nomination d'un maire suppléant

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que, conformément aux dispositions de l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*, monsieur Jocelyn Guévremont, conseiller du district électoral de l'Érablière - siège numéro 4, soit nommé à titre de maire suppléant pour la période du 6 juin 2023 au 4 décembre 2023;

Que la présente résolution remplace toute résolution adoptée antérieurement par le conseil municipal traitant du même sujet.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Dépôt - embauches et de démissions par délégation de pouvoir du directeur général

La greffière soumet pour information et selon le règlement de délégation de pouvoir 224-1-2020, le rapport d'embauches et de démissions soumis, par délégation de pouvoir, du directeur général.

2023-06-23

Autorisation de signature - lettres d'entente entre la Ville et la partie syndicale

ATTENDU les modifications possibles à la convention collective 2021-2025, présentement en vigueur, par le biais de lettres d'entente entre les parties;

ATTENDU l'entrée en poste de la chef de division - ressources humaines en mars 2023;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

Que le conseil municipal autorise le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, la directrice générale adjointe - Services administratifs et ressources humaines, madame Karine Brousseau, ainsi que la chef de division - ressources humaines, madame Marie-

Andrée Leclerc, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, les lettres d'entente à intervenir, le cas échéant, entre la Ville de Lavaltrie et la partie syndicale;

Que la présente résolution abroge et remplace toute résolution adoptée antérieurement et traitant du même sujet.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-06-24

Autorisation de signature - entente sur le filtrage des personnes appelées à oeuvrer auprès des personnes vulnérables

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie renouvelle son entente avec la Sûreté du Québec, sur le filtrage des personnes appelées à oeuvrer auprès de personnes vulnérables et autorise madame Karine Brousseau, directrice générale adjointe – Services administratifs et ressources humaines, ou madame Marie-Andrée Leclerc, chef de division - ressources humaines, à signer pour et au nom de la Ville, ladite entente;

Que madame Karine Brousseau, directrice générale adjointe – Services administratifs et ressources humaines, ou madame Marie-Andrée Leclerc, chef de division - ressources humaines, soient autorisées à récupérer les enveloppes contenant les réponses des vérifications des personnes demandées ou à recevoir les documents par courriel sécurisé;

Que madame Karine Brousseau, directrice générale adjointe – Services administratifs et ressources humaines, ou madame Marie-Andrée Leclerc, chef de division - ressources humaines, soient autorisées à signer tous les formulaires requis venant consentir à procéder à une vérification pour le secteur vulnérable avec la Sûreté du Québec, poste de la MRC de D'Autray, le tout dans le processus de filtrage des personnes appelées à oeuvrer auprès des personnes vulnérables;

Que la présente résolution abroge et remplace toute résolution adoptée antérieurement et traitant du même sujet.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-06-25

Nomination - Directrice des communications et adjointe à la Direction générale

ATTENDU la présentation de l'état de situation et des besoins à la Direction générale et en soutien au maire;

ATTENDU la recommandation de la directrice générale adjointe - Services administratifs et ressources humaines, madame Karine Brousseau, de procéder à une réorganisation interne de la structure administrative et de procéder à la nomination de madame Mélanie Roch au poste de directrice des communications et adjointe à la Direction générale;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Francine Ranger
Appuyé par madame Marie-Pier Villeneuve

Que le conseil municipal procède à la nomination de madame Mélanie Roch au poste de directrice des communications et adjointe à la Direction générale;

Que cette nomination soit effective en date du 15 mai 2023;

Que monsieur le maire, Christian Goulet, et le conseiller responsable de l'administration, des ressources humaines et financières, monsieur Denis Moreau, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, l'addenda au contrat de travail de madame Roch.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-06-26

Nomination - Journalier

ATTENDU qu'un poste régulier à temps complet de journalier au Service des travaux publics est vacant;

ATTENDU la recommandation de la chef de division - ressources humaines, madame Marie-Andrée Leclerc, de procéder à la nomination de monsieur Éric Leduc à ce poste;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal procède à la nomination de monsieur Éric Leduc au poste de journalier régulier à temps complet au Service des travaux publics;

Que cette nomination soit effective en date du 12 juin 2023 et que la rémunération soit celle prévue à la convention collective à l'échelon 6;

Que monsieur Leduc soit soumis à une période d'essai de 6 mois au poste de journalier;

Que cette nomination soit conditionnelle à l'obtention, par monsieur Leduc, de sa certification de préposé à l'aqueduc au cours de sa période d'essai;

Que les autres conditions de travail soient celles prévues à la convention collective en vigueur.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-06-27

Nomination - Journalier

ATTENDU qu'un poste régulier à temps complet de journalier au Service des travaux publics est vacant;

ATTENDU la recommandation de la chef de division - ressources humaines, madame Marie-Andrée Leclerc, de procéder à la nomination de monsieur Jonatan Cardinal à ce poste;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal procède à la nomination de monsieur Jonatan Cardinal au poste de journalier régulier à temps complet au Service des travaux publics;

Que cette nomination soit effective en date du 12 juin 2023 et que la rémunération soit celle prévue à la convention collective à l'échelon 7;

Que monsieur Cardinal soit soumis à une période d'essai de 6 mois au poste de journalier;

Que cette nomination soit conditionnelle à l'obtention, par monsieur Cardinal, de sa certification de préposé à l'aqueduc au cours de sa période d'essai;

Que les autres conditions de travail soient celles prévues à la convention collective en vigueur.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-06-28

Nomination - Journalier

ATTENDU qu'un poste régulier à temps complet de journalier au Service des travaux publics est vacant;

ATTENDU la recommandation de la chef de division - ressources humaines, madame Marie-Andrée Leclerc, de procéder à la nomination de monsieur David Gravel à ce poste;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal procède à la nomination de monsieur David Gravel au poste de journalier régulier à temps complet au Service des travaux publics;

Que cette nomination soit effective en date du 12 juin 2023 et que la rémunération soit celle prévue à la convention collective à l'échelon 2;

Que monsieur Gravel soit soumis à une période d'essai de 6 mois au poste de journalier;

Que cette nomination soit conditionnelle à l'obtention, par monsieur Gravel, de sa certification de préposé à l'aqueduc au cours de sa période d'essai;

Que les autres conditions de travail soient celles prévues à la convention collective en vigueur.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-06-29

Attribution de stage et nomination - Technicien en génie civil

ATTENDU que madame Marie-Andrée Pagé, employée de la Ville de Lavaltrie, est présentement en formation pour l'obtention d'une attestation d'études collégiales (AEC) en dessin et surveillance des ouvrages en génie civil;

ATTENDU que madame Pagé doit effectuer un stage pour l'obtention de son AEC;

ATTENDU qu'un poste régulier à temps complet de technicien en génie civil au Service des travaux publics est vacant;

ATTENDU la recommandation de la chef de division - ressources humaines, madame Marie-Andrée Leclerc, d'attribuer à madame Pagé un stage à la Ville de Lavaltrie et de procéder à sa nomination au poste régulier de technicienne en génie civil à la suite de ce stage;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Francine Ranger
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal accepte que madame Marie-Andrée Pagé effectue son stage à la Ville de Lavaltrie à titre de technicienne en génie civil au Service des travaux publics, du 5 au 22 juin 2023, et que la rémunération durant ce stage soit celle prévue à la convention collective à l'échelon 6;

Que le conseil municipal procède à la nomination de madame Marie-Andrée Pagé au poste régulier à temps complet de technicienne en génie civil au Service des travaux publics à la suite de ce stage;

Que cette nomination soit effective en date du 23 juin 2023 et que la rémunération soit celle prévue à la convention collective à l'échelon 7;

Que les autres conditions de travail soient celles prévues à la convention collective en vigueur.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-06-30

Embauche et nomination - manoeuvre aménagement paysager

ATTENDU la création d'un poste régulier à temps partiel de manoeuvre en aménagement paysager au Service des travaux publics;

ATTENDU la recommandation de la chef de division - ressources humaines, madame Marie-Andrée Leclerc, de procéder à la nomination de madame Nancy Gagnon à ce poste;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Francine Ranger
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal procède à la nomination de madame Nancy Gagnon au poste régulier à temps partiel de manoeuvre en aménagement paysager au Service des travaux publics;

Que cette nomination soit effective en date du 5 juin 2023 et que la rémunération soit celle prévue au poste de manoeuvre en aménagement paysager de la convention collective à l'échelon 5;

Que cette nomination soit conditionnelle à l'obtention des documents manquants dans le cadre du processus d'embauche pour confirmer le statut de personne salariée régulière à temps partiel de madame Gagnon;

Que les autres conditions de travail soient celles prévues à la convention collective en vigueur.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-06-31

Embauche et nomination - responsable du développement économique et mandats spéciaux

ATTENDU la vacance au poste de responsable du développement économique et mandats spéciaux, et ce, à la suite d'un départ;

ATTENDU qu'à la suite d'un processus d'embauche, la directrice générale adjointe - Services administratifs et ressources humaines, madame Karine Brousseau, recommande de retenir la candidature de madame Mélanie Messier à ce poste;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Francine Ranger
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal procède à l'embauche de madame Mélanie Messier au poste de responsable du développement économique et mandats spéciaux;

Que cette nomination soit effective en date du 19 juin 2023 et que madame Messier soit soumise à une période d'essai de 6 mois;

Que monsieur le maire, Christian Goulet, et le conseiller responsable de l'administration, des ressources humaines et financières, monsieur Denis Moreau, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, le contrat de travail de madame Messier.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-06-32

Congédiement de l'employé portant le numéro 110125

ATTENDU que l'employé numéro 110125 est présentement en période de suspension administrative avec solde pour fins d'enquête et prise de décision;

ATTENDU l'enquête menée, le rapport verbal et les recommandations de la directrice générale adjointe - Services administratifs et ressources humaines, madame Karine Brousseau;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal entérine le congédiement de l'employé numéro 110125, en date de l'adoption de la présente résolution;

Que le conseil municipal mandate la directrice générale adjointe - Services administratifs et ressources humaines, madame Karine Brousseau, pour transmettre à l'employé numéro 110125 la présente résolution.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-06-33

Offre d'achat des droits détenus par Novax Développement inc. dans une promesse d'achat intervenue le 27 juillet 2021 et portant le numéro PAG 02441 et relative au lot 3 065 142 du Cadastre du Québec

ATTENDU que les représentants de la Ville ont entrepris des négociations en vue de permettre à la Ville de Lavaltrie de se porter acquéreuse, ultimement, du lot 3 065 142;

ATTENDU que cet immeuble fait déjà l'objet d'une promesse de vente liant le propriétaire à *Novax Développement inc.*;

ATTENDU que l'entreprise bénéficiaire de la promesse a manifesté aux représentants de la Ville son accord à ce que les droits lui résultant de la promesse soient cédés à la Ville, à certaines conditions, permettant ainsi à la Ville, ultimement, de se porter propriétaire de l'immeuble en lieu et place de *Novax Développement inc.*;

ATTENDU que le prix d'acquisition par la Ville des droits dont dispose *Novax Développement inc.* dans l'offre d'achat avec le propriétaire en titre a été établi à 1 172 000 \$;

ATTENDU qu'une offre d'achat conséquente a été préparée par les procureurs de la Ville de Lavaltrie et qu'il convient d'autoriser celle-ci, afin qu'elle soit formellement soumise à *Novax Développement inc.*;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie dispose des sommes requises lui permettant de procéder à l'acquisition des droits d'achat prévus aux présentes ainsi que des sommes requises pour se prévaloir de la promesse d'achat PAG 02441;

ATTENDU que le propriétaire en titre a accepté, le 16 mai dernier, que la Ville de Lavaltrie remplace *Novax Développement inc.* à titre de détenteur des droits d'achat dans la promesse PAG 02441;

ATTENDU que *Novax Développement inc.* et *Gestion Marc Saulnier inc.* acceptent aussi tous deux, en marge de la vente des droits de

Novax Développements inc. à la Ville de Lavaltrie d'effectuer un don en faveur de la Ville;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si ici récépissé au long;

Que monsieur le maire, Christian Goulet, et le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution et, sans limiter la généralité de ce qui précède, l'offre d'achat préparée par les procureurs de la Ville et destinée à permettre l'acquisition des droits dont dispose *Novax Développements inc.* dans la promesse PAG 02441, visant le lot 3 065 142, du Cadastre du Québec;

Que les montants requis en vue de réaliser les acquisitions de droits prévus ci-avant soient imputés aux sommes rendues disponibles par l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt numéro 325-2023.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-06-34

Acquisition du lot 3 065 142 - promesse de dons

ATTENDU qu'en marge des démarches visant à permettre à la Ville de Lavaltrie de se porter acquéreuse de l'immeuble immatriculé 3 065 142 au Cadastre du Québec, des négociations ont été menées entre les représentants de la Ville et ceux de *Novax Développement inc.*;

ATTENDU que ces négociations ont conduit la Ville à souscrire, en faveur de *Novax Développement inc.* une offre d'achat des droits dont dispose cette dernière dans une promesse d'achat numérotée PAG 02441;

ATTENDU que les parties ont également convenu, en marge de leurs négociations, d'un don au bénéfice de la Ville;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie, en contrepartie, est disposée à s'engager à remettre à chacun des donateurs un reçu pour fins fiscales au montant de son don respectif, dans les trente (30) jours de l'encaissement;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

Que la Ville, représentée par le maire, monsieur Christian Goulet, et le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, est autorisée à signer une promesse de don, conjointement avec *Novax Développement inc.* et *Gestion Marc Saulnier inc.*, aux termes de laquelle *Novax Développement inc.* versera à la Ville un montant de 439 500 \$ et l'intervenante *Gestion Marc Saulnier inc.* un montant de

574 700 \$, tels montants devant être remis à la Ville dans les quinze (15) jours de la transmission par la Ville de Lavaltrie aux donateurs d'une copie de l'avis de satisfaction mentionné à l'article 12 de la promesse PAG 02441;

Que la Ville de Lavaltrie s'engage, en contrepartie, à remettre à chacun des deux donateurs un reçu pour fins fiscales du montant de son don, au plus tard trente (30) jours après avoir encaissé lesdits dons, conformément aux termes de la promesse de dons.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-06-35

Octroi de contrat - Confection et installation de dalles de béton au parc Gérard-Lavallée

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie souhaite installer des conteneurs à événements, sur dalles de béton, à la Place Desjardins;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a reçu une proposition de l'entreprise *Bétonia Construction inc.* relativement à ce projet;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal octroie le contrat à *Bétonia Construction inc.* pour la confection et l'installation de dalles de béton au parc Gérard-Lavallée, au coût de 25 652,41 \$, avant taxes, selon les conditions décrites à ladite proposition;

Que cette dépense soit imputée au règlement d'emprunt numéro 284-2021;

Que monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général, et madame Karine Brousseau, directrice générale adjointe - Services administratifs et ressources humaines, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat relatif à ce projet.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-06-36

Adjudication de contrat - pavage sur différentes rues et parties de rues

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal, après étude des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public numéro 2023-04-02/AOP - *Travaux de pavage sur différentes rues et parties de rues*, octroie au plus bas soumissionnaire conforme, *Construction & Pavage Généreux*, ledit contrat au coût de 793 218,47 \$, incluant les taxes;

Que cette dépense soit assumée par le règlement d'emprunt numéro 325-2023 décrétant la réalisation desdits travaux.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-06-37

Adoption - nouvel organigramme de l'organisation municipale de la sécurité civile

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie adopte le nouvel organigramme relatif à l'organisation municipale de la sécurité civile tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-06-38

Modification de la résolution 2022-08-34 – entente de règlement à l'amiable – dossier juridique opposant la Ville de Lavaltrie à Josée Lortie et Raymond A. Cyr

ATTENDU que le conseil municipal a, par le biais de la résolution 2022-08-34, entériné un consensus intervenu au terme d'une conférence de règlement à l'amiable dans le dossier juridique opposant la Ville de Lavaltrie à Josée Lortie et Raymond A. Cyr;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier cette résolution;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par madame Francine Ranger

Que la résolution numéro 2022-08-34, traitant du dossier juridique opposant la Ville de Lavaltrie à Josée Lortie et Raymond A. Cyr, soit modifiée comme suit :

- en abrogeant, à l'article 10, les mots « *en front de la propriété de madame Lortie* ».

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

À ce point de l'ordre du jour, madame Marie-Pier Villeneuve, conseillère déclare qu'elle ne participera pas aux délibérations sur le prochain dossier, du fait qu'elle est administratrice de cet organisme; donc elle se retire et s'abstient de voter.

2023-06-39

Autorisation de participation - Assemblée générale annuelle - Carrefour Jeunesse-emploi de D'Autray-Joliette

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal autorise monsieur le maire, Christian Goulet, et monsieur le conseiller, Jocelyn Guévremont, à participer à

l'assemblée générale annuelle du Carrefour Jeunesse-Emploi de D'Autray-Joliette, le 13 juin 2023 à Saint-Charles-Borromée;

Que les frais de déplacement soient remboursés, le cas échéant, sur présentation de pièces justificatives.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

À ce point de l'ordre du jour, madame la conseillère, Marie-Pier Villeneuve réintègre son siège.

2023-06-40

Autorisation de participation - Tournée des régions - président de l'Union des municipalités du Québec

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que le conseil municipal autorise monsieur le maire, Christian Goulet, monsieur le conseiller, Jocelyn Guévremont et mesdames les conseillères, Lisette Falker, Francine Ranger et Marie-Pier Villeneuve, à participer à la *Tournée de la présidence 2023*, le 6 juin 2023 à Charlemagne;

Que les frais de déplacement et de repas soient remboursés, le cas échéant, sur présentation de pièces justificatives.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-06-41

Fondation québécoise du cancer - soutien financier

Il est proposé par madame Francine Ranger
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie autorise le versement d'une somme de 250 \$ à la Fondation québécoise du cancer, à titre de soutien financier;

Que cette somme soit imputée au poste budgétaire *02 110 00 970 - Subvention et dons des élus*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-06-42

Société Alzheimer Lanaudière - soutien financier

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie autorise le versement d'une somme de 250 \$ à la Société Alzheimer Lanaudière, à titre de soutien financier;

Que cette somme soit imputée au poste budgétaire *02 110 00 970 - Subvention et dons des élus*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Autorisation de dépenses et dépôt du rapport budgétaire

Le trésorier dépose le rapport relatif aux autorisations des dépenses accordées par les fonctionnaires ou employés responsables d'activités budgétaires ainsi qu'un rapport budgétaire, pour la période du 1^{er} jour du calendrier du mois au dernier jour du calendrier du mois.

2023-06-43

Autorisation de paiement - comptes à payer

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal autorise le paiement des déboursés du 2 mai au 5 juin 2023 de la Ville de Lavaltrie, incluant les dépenses du fonds d'administration et les dépenses en immobilisation, le tout pour une somme de 2 849 096,70 \$, selon le rapport déposé par le Service de la trésorerie, en date du 5 juin 2023, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Période de questions

Lors de la période de questions, il y a eu différentes interventions de la part des personnes présentes.

2023-06-44

Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Robert Pellerin
Appuyé par madame Marie-Pier Villeneuve

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 20 h 11.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Christian Goulet, maire

Marie-Josée Charron, greffière

Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)

Je soussigné, Christian Goulet, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 6^e jour du mois de juin 2023.

Christian Goulet, maire